

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,  
DE LA SANTÉ  
ET DES DROITS DES FEMMES

#### **Arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine**

NOR : AFSZ1530135A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;  
Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine :

1. Au titre du 1° (c) de l'article D. 1432-15 (I), représentant de l'État : M. Denis CONUS, préfet du département de Lot-et-Garonne.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Maurice AGOUTBORDE, titulaire, Mme Hélène DUCHESNE, suppléante, désignés par la Confédération française démocratique du travail.

Mme Maryse FOURCADE, titulaire, M. Georges QUINTELA, suppléant, désignés par la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Alban LACAZE, titulaire, M. Denis LIMOUZIN, suppléant, désignés par la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Bruno GUERINEAU DE LAMERIE, titulaire, Mme Carmen VANNOBEL, suppléante, désignés par le Mouvement des entreprises de France.

M. Jacques FAURENS, titulaire, Mme Marie-Thérèse TELLECHEA, suppléante, désignés par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Jean-René LABAT, titulaire, M. Daniel BOURDENX, suppléant, désignés par l'Union professionnelle artisanale.

3. Représentants des collectivités territoriales :

Au titre du I (3°, c) de l'article D. 1432-15 : M. Jean-Michel DESCAMPS, titulaire, désigné par l'Association des maires de France.

4. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15 :

M. Michel PERDRISSET, titulaire.

M. Roger SONNET, suppléant.

b) Au titre du I (4°, b) de l'article D. 1432-15 :

M. Francis PAPATANASIOS, titulaire.

M. Christophe BERTHELOT, suppléant.

c) Au titre du I (4<sup>o</sup>, c) de l'article D. 1432-15 :

M. Jean-Claude BATS, titulaire.

Mme Renée Marie-France GLISIA, suppléante.

5. Personnalités qualifiées :

M. Pierre DUBERGA.

M. Robert LAFORE.

M. Jean-Marie TICHIT.

M. Jean-Pierre DUPRAT.

#### Article 2

Participent au conseil de surveillance avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, élus par leurs pairs au sein du comité d'agence prévu à l'article L. 1432-10 du code de la santé publique :

M. Dominique PAILLAY, titulaire, Mme Danièle BERDOY, suppléante.

M. Philippe CONSTANT, titulaire, M. Christian PERRE, suppléant.

#### Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 3 mars 2015.

MARISOL TOURAINE